

Offre médico-sociale

Le dispositif Passer'aile accompagne les traumatisés crâniens du SSR vers l'habitat

Publié le 18/07/19 - 10h38

L'association Alagh a développé Passer'aile pour accompagner les personnes handicapées dans un projet de vie. Ce dispositif permet de désengorger les services sanitaires et assure une transition vers l'habitat autonome ou en structure médico-sociale.

Le dispositif Passer'aile de transition entre la sortie des services de soins de suite et réadaptation (SSR) et le retour à un habitat autonome ou accompagné pour les personnes ayant subi un traumatisme crânien, et plus largement en situation de handicap, a ouvert le 4 mars à Nancy (Meurthe-et-Moselle). Aline Laurent-Brochet, responsable de ce dispositif de l'Association lorraine d'aide aux personnes gravement handicapées (Alagh), contactée par *Hospimedia*, fait le point sur ce maillon faisant le lien entre secteurs sanitaire et médico-social. Il s'agit d'un projet d'accompagnement personnalisé permettant une réintégration adaptée dans la société.

Construire un projet de vie pérenne

Ce dispositif de vingt places vise la construction d'un projet de vie à la sortie des services sanitaires de rééducation, basé sur l'habitat, que ce soit en établissement, en logement indépendant ou en habitat inclusif pour s'assurer de la pérennité et de la viabilité du projet de vie autour de l'habitat. Ce service inclut les nécessités liées au projet professionnel et les aspirations du lieu de vie de la personne. "*La personne doit être partie prenante de son projet pour qu'il soit un succès*", insiste Aline Laurent-Brochet. Elle ajoute que "*des ateliers de réapprentissage des actes de la vie quotidienne et courante sont proposés aux bénéficiaires avec des objectifs intermédiaires identifiés tels que l'entretien du linge, faire la cuisine ou ses courses*".



Les résidents du dispositif Passer'aile disposent chacun d'une chambre individuelle.

Aujourd'hui, 18 personnes ont intégré le dispositif et "*la capacité maximum sera atteinte en septembre*", affirme la responsable. Tous les projets sont identifiés et construits pour dix personnes. Une personne en est déjà sortie le 14 juin, orientée vers un établissement médico-social adapté de travail et d'hébergement. Un appartement d'évaluation à l'autonomie est également disponible pour une mise en situation durant quelques jours dans un logement autonome. Un accompagnement dans les démarches administratives est en outre proposé, notamment pour monter un dossier d'intégration en habitat partagé ou inclusif.

Des équipes pluridisciplinaires complètes

Ce service s'adresse aux accidentés de la vie, aux personnes ayant des lésions cérébrales, des troubles cognitifs et des comportements déviants associés. Les bénéficiaires sont des adultes nécessitant un accompagnement pour élaborer ou finaliser un projet de vie. Ils doivent avoir reçu une notification d'orientation en maison d'accueil spécialisée (Mas) par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). "*L'objectif est de les faire sortir du dispositif dans de bonnes conditions, les accompagner dans nos locaux, avec un suivi par des équipes aux compétences très complètes*", assure Aline Laurent-Brochet.



Les locaux du dispositif se trouvent au troisième étage de la Mas Irène-Pierre et dans une annexe sur le site principal de l'Alagh, à Nancy.

L'accompagnement est en effet assuré par trois équipes, la première étant dédiée au suivi médical. Elle est composée d'un médecin généraliste, un neuropsychologue, un kinésithérapeute, un éducateur sportif, une diététicienne et un orthophoniste. Un pôle de vie quotidienne est assuré par une infirmière, une aide-soignante, une aide médico-psychologique (AMP), un animateur d'activités et un conseiller en économie sociale et familiale. Enfin, l'équipe mobile permet un accompagnement dans et hors les murs par une coordinatrice de parcours de l'Association française des traumatisés crâniens (AFTC), une assistante sociale et un ergothérapeute.

Un diagnostic à l'entrée du dispositif permet d'établir si le projet est réalisable et, s'il ne l'est pas, les professionnels proposent des réajustements. Le délai maximum de résidence dans la structure est de deux ans, et l'équipe mobile peut intervenir auprès de la personne après sa sortie pour s'assurer du bon déroulé du projet, en l'ajustant si nécessaire. Des allers-retours entre l'habitat et la structure sont possibles si la personne en ressent le besoin. Un partage des méthodes de collaborations entre compétences est également assuré, avec des formations internes à l'association mais aussi en externe auprès des établissements souhaitant transformer leurs méthodes d'accompagnement.

Construction de Passer'aile

Face au constat du maintien de nombreuses personnes en établissement sanitaire alors que leur rééducation est terminée et du manque de places en établissements médico-sociaux, des groupes de travail ont été constitués avec le SSR du CH Marguerite-de-Lorraine entre 2013 et 2014. En réponse à un appel à projets de l'ARS de Lorraine (aujourd'hui ARS Grand-Est) pour répondre à cette problématique, l'Association lorraine d'aide aux personnes gravement handicapées (Alagh) a été retenue en 2015 pour son projet en collaboration avec l'Association française des traumatisés crâniens (AFTC) de Lorraine. L'ARS fournit un budget annuel de 1,75 million d'euros par an pour faire fonctionner ce dispositif dont l'Alagh est gestionnaire. Le dispositif a été créé sous le statut de maison d'accueil spécialisée (Mas), avec une prise en charge de la Sécurité sociale, et un coût de fonctionnement de 20 euros par jour. Il est d'ailleurs adossé à la Mas Irène-Pierre de l'Alagh avec laquelle il partage plusieurs professionnels.

Charles Deyrieux

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

HOSPIMEDIA

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou **contactez nous** au 03 20 32 99 99 ou
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>